



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 Juillet 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-CA41-03

Participation de Réunion THD au consortium DROM-COM Cyber Talent Hub (DCTH)

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet à onze heures et vingt minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, 2 et 6 rue d'Emmerez de Charmoy-97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE, en distanciel

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mikael SIHOU

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Mickaël HA-SUM, en distanciel

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Jean-Pierre CHABRIAT, Maya CESARI, Alain ABADIE

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL

Représentante de la pairie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 1

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-2025.07.09-CA_41_03-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2025-CA41-04 Participation de Réunion THD au consortium DROM-COM Cyber Talent Hub (DCTH)

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De valider la participation de Réunion THD, via sa marque CYBER RÉUNION, au consortium « DROM-COM Cyber Talent Hub » porté par l'École 2600 dans le cadre de l'appel à projets « Compétences et Métiers d'Avenir – France 2030 » ; d'approuver les rôles et responsabilités confiés à Réunion THD / CYBER RÉUNION dans le cadre de ce projet, tels que détaillés dans le présent rapport ;

ARTICLE 2 : D'accepter l'octroi de la subvention allouée d'un montant prévisionnel de 292 875 € à Réunion THD pour financer sa participation, sans reste à charge prévisionnel à ce stade.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE

